EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 65
SOUTIEN À LA COMÉDIE DE CLERMONT-FERRAND - SCÈNE NATIONALE

MM Isabelle LAVEST, Françoise NOUHEN, Sondès EL HAFIDHI, Laurence SCHLIENGER, Dominique ROGUE-SALLARD, et Jean-Pierre BRENAS ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration. Mme Dominique BRIAT ne prend pas part au vote en tant que membre du CA au titre du Conseil Départemental

L'association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale » est chargée d'élaborer une programmation culturelle de qualité axée sur la création contemporaine dans tous les domaines (théâtre, danse, musique, cirque…). Elle est labellisée «Scène Nationale » par le ministère de la culture et de la communication.

En 2016, plusieurs étapes ont été franchies pour la construction du lieu identitaire, concrétisant cette avancée majeure pour la Scène Nationale qui continue par ailleurs à se développer en terme de public : le nombre d'abonnés et de spectateurs est en constante progression, avec 5 501 abonnés et 52 500 spectateurs cette saison.

Conformément à la convention d'objectifs entre la Ville et la Comédie de Clermont-Ferrand, approuvée par le conseil municipal le 19 décembre 2013, la subvention proposée au titre de l'année 2017 s'élève à 1 477 000 € TTC.

Il convient de signaler que la prochaine convention d'objectifs et de moyens est en cours de négociation avec les partenaires institutionnels pour la période 2017 - 2020, et sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal en cours d'année 2017.

Comme les années précédentes, l'association reversera le coût des prestations réalisées par la Ville (mise à disposition de locaux et prestations de service) pour un montant de 600 000 € TTC.

Le bilan pour l'exercice 2015 est à l'équilibre à 1 030 059 €
Le compte de résultat pour l'exercice 2015 est à 3 486 911 € avec un excédent de 136 226 €
Le budget prévisionnel 2017 fait apparaître un montant de : 3 900 000 €
La subvention de fonctionnement 2016 était de : 1 426 403 € HT (1 467 000 € TTC)

- Subvention demandée : 1 477 000 € TTC
- Subvention proposée : 1 477 000 € TTC

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

D E L I B E R A T I O N

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016,

Ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

L'association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale » (créée le 3 avril 1997 – n° de déclaration en Préfecture : 16862, et ayant son siège social rue Abbé de l'Épée 63000 Clermont-Ferrand), représentée par son Président, Michel ROLLIER,

Ci-après dénommée « L'association »,

d'autre part,

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

En complément des dispositions de la convention d'objectifs en date du 10 janvier 2014 qui a défini les modalités de relations entre la Ville et l'Association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale », les parties conviennent de préciser :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit les relations et les engagements réciproques de la Ville et de l'Association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale » pour l'année 2017. A cet effet, il fixe le cadre général des modalités de la participation de la Ville au financement de « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale ».

ARTICLE 2 : CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

En contrepartie des objectifs du présent avenant et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Ville s'engage à verser une subvention à l'Association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale », dont le montant pour l'année 2017 s'élève à 1 477 000 € (TTC).

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal, après examen des documents demandés, et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.
L'association reverse les prestations réalisées par la Ville (mise à disposition de locaux et prestations de service) pour un montant de 600 000 € TTC.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux,
le

Le Maire de CLERMONT-FERRAND	**Le Président de l'Association**
Olivier BIANCHI	**Michel ROLLIER**